

**Value DLP Resin**

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Marque commerciale	Value DLP Resin
Numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
Identifiant unique de formulation (UFI)	AVR2-G06E-4003-3SHA

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes.	résine d'impression 3D
---------------------------------------	------------------------

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Prima Printer Nordic AB  
Kantyxegatan 25 F  
213 76 Malmö  
Suède

e-mail: info@3dprima.com  
Site web: www.3dprima.com

e-mail (personne compétente) info@3dprima.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Service d'information d'urgence +46 40 684 97 90  
Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.4S	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
4.1A	dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu	1	Aquatic Acute 1	H400
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	2	Aquatic Chronic 2	H411

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

**Value DLP Resin**

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement                      attention

- Pictogrammes

GHS07, GHS09



- Mentions de danger

H315                      Provoque une irritation cutanée.

H317                      Peut provoquer une allergie cutanée.

H410                      Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101                      En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102                      Tenir hors de portée des enfants.

P103                      Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261                      Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P272                      Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273                      Éviter le rejet dans l'environnement.

P280                      Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352              EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313              En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364              Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391                      Recueillir le produit répandu.

P501                      Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Informations additionnelles sur les dangers

EUH211                      Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

- Composants dangereux pour l'étiquetage

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid, (5-ethyl-1,3-dioxan-5-yl)methyl acrylate, Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate

## Value DLP Resin

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

Propriétés perturbant le système endocrinien

Nec contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

### 3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH
Esterification products of acrylic acid with reaction products of 2,2-dimethylpropane-1,3-diol and methyloxirane	No CAS 84170-74-1	25 - < 50	Aquatic Chronic 2 / H411
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid	No CAS 55818-57-0	25 - < 50	Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 2 / H411
(5-ethyl-1,3-dioxan-5-yl)methyl acrylate	No CAS 66492-51-1	10 - < 25	Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Chronic 2 / H411
Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate	No CAS 84434-11-7	5 - < 10	Acute Tox. 4 / H312 Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Chronic 2 / H411
dioxyde de titane	No CAS 13463-67-7	< 2	Carc. 2 / H351

Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid	-	facteur M (aiguë) = 10	-	
Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate	-	-	$\geq 2.000 \text{ mg/kg}$	cutané

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

**Value DLP Resin**

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

## Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

## Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

## Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

## Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

## Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

## Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

## Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## Value DLP Resin

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

### 5.3 **Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

### 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 **Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

## Value DLP Resin

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
FR	dioxyde de titane	13463-67-7	VME		10					Ti	INRS

#### Mention

Ti exprimé en Ti (titane)

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange					
No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
84170-74-1	DNEL	32,9 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
84170-74-1	DNEL	46,7 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
55818-57-0	DNEL	1,17 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
55818-57-0	DNEL	33 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
84434-11-7	DNEL	4,93 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

## Value DLP Resin

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

### DNEL pertinents des composants du mélange

No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
84434-11-7	DNEL	1,4 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

### PNEC pertinents des composants du mélange

No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
84170-74-1	PNEC	0,003 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
84170-74-1	PNEC	0 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
84170-74-1	PNEC	0,1 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
84170-74-1	PNEC	0,064 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
84170-74-1	PNEC	0,006 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
84170-74-1	PNEC	0,011 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
55818-57-0	PNEC	0,025 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
55818-57-0	PNEC	0,003 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
55818-57-0	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
55818-57-0	PNEC	8,96 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
55818-57-0	PNEC	0,896 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
55818-57-0	PNEC	1,78 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
66492-51-1	PNEC	0,004 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
66492-51-1	PNEC	0 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
66492-51-1	PNEC	30 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
66492-51-1	PNEC	0,019 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)

## Value DLP Resin

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

PNEC pertinents des composants du mélange					
No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
66492-51-1	PNEC	0,002 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
66492-51-1	PNEC	0,001 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
84434-11-7	PNEC	1,01 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
84434-11-7	PNEC	0,101 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
84434-11-7	PNEC	0,24 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
84434-11-7	PNEC	24 µg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
84434-11-7	PNEC	47,5 µg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Type de matière

Nitrile

- Épaisseur de la matière

≥0,35mm

- Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>60 minutes (perméation: niveau 3)

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Value DLP Resin**

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Demi-masque filtrant (EN 149). P1 (filtre au moins 80 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Couleur	selon la fiche de produit
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>200 °C à 1.013 mbar
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	>240 °C
Température de décomposition	non pertinent
(Valeur de) pH	6,8 – 7,2 (en solution aqueuse: 100 mg/cm <sup>3</sup> , 25 °C)
Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité(s)	non déterminé
Coefficient de partage	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
Pression de vapeur	0,5 hPa à 70 °C
Densité et/ou densité relative	
Densité	1,05 g/cm <sup>3</sup> à 25 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)

**Value DLP Resin**

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

**9.2 Autres informations**

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
Autres caractéristiques de sécurité	
Classe de température (UE selon ATEX)	T3 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200°C)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

**10.2 Stabilité chimique**

Voir en bas "Conditions à éviter".

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

**10.4 Conditions à éviter**

Rayonnement UV/la lumière naturelle.

**10.5 Matières incompatibles**

Combustibles

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

**Value DLP Resin**

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate	84434-11-7	cutané	≥2.000 mg/kg

**Corrosion/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux**

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur cellules germinales**

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

**Cancérogénicité**

N'est pas classé comme cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

**Danger en cas d'aspiration**

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Il n'y a aucune information additionnelle.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Esterification products of acrylic acid with reaction products of 2,2-dimethylpropane-1,3-	84170-74-1	LC50	2,7 mg/l	poisson	96 h

## Value DLP Resin

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
diol and methyloxirane					
Esterification products of acrylic acid with reaction products of 2,2-dimethylpropane-1,3-diol and methyloxirane	84170-74-1	EC50	37 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Esterification products of acrylic acid with reaction products of 2,2-dimethylpropane-1,3-diol and methyloxirane	84170-74-1	ErC50	11 mg/l	algue	72 h
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid	55818-57-0	LL50	>100 mg/l	poisson	96 h
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid	55818-57-0	LC50	>0,082 mg/l	poisson	96 h
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid	55818-57-0	EC50	>16 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid	55818-57-0	EL50	105 mg/l	algue	72 h
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid	55818-57-0	ErC50	17 mg/l	algue	72 h
(5-ethyl-1,3-dioxan-5-yl)methyl acrylate	66492-51-1	LC50	4 mg/l	poisson	96 h
(5-ethyl-1,3-dioxan-5-yl)methyl acrylate	66492-51-1	EC50	20 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
(5-ethyl-1,3-dioxan-5-yl)methyl acrylate	66492-51-1	ErC50	34 mg/l	algue	72 h
Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate	84434-11-7	LC50	1,89 mg/l	poisson	96 h
Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate	84434-11-7	EC50	2,26 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate	84434-11-7	ErC50	1,01 mg/l	algue	72 h

## Value DLP Resin

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

### Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
55818-57-0	EC50	>1.000 mg/l	micro-organismes	3 h
66492-51-1	EC50	>1.000 mg/l	micro-organismes	180 min
84434-11-7	EC50	>1.000 mg/l	micro-organismes	180 min

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Processus de la dégradabilité des composants du mélange

No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
84170-74-1	disparition de l'oxygène	41 %	28 d		ECHA
55818-57-0	disparition de l'oxygène	42 %	28 d		ECHA
66492-51-1	disparition du COD	28 %	28 d		ECHA
84434-11-7	disparition de l'oxygène	<10 %	28 d		ECHA

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

#### Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

No CAS	FBC	Log KOW	DB05/DCO
84170-74-1	≥3,24 – ≤4,37	1 (valeur de pH: 6,44)	
55818-57-0		1,6 – 3,8 (valeur de pH: 6,4, 23 °C)	
66492-51-1		1,9 (valeur de pH: 6, 23 °C)	
84434-11-7		2,91 (valeur de pH: 4,4, 25 °C)	

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de ≥ 0,1%.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Nec contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de ≥ 0,1%.

**Value DLP Resin**

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

**12.7 Autres effets néfastes**

Des données ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

**Remarques**

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN	UN 3082
Code IMDG	UN 3082
OACI-IT	UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID/ADN	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Code IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
OACI-IT	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Nom technique (composants dangereux)	Esterification products of acrylic acid with reaction products of 2,2-dimethylpropane-1,3-diol and methyloxirane, 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/ADN	9
Code IMDG	9
OACI-IT	9

**Value DLP Resin**

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID/ADN	III
Code IMDG	III
OACI-IT	III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)	dangereux pour le milieu aquatique Esterification products of acrylic acid with reaction products of 2,2-dimethylpropane-1,3-diol and methyloxirane, 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid
---	--

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

**14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies****Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires**

Code de classification	M6
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre



Dangers pour l'environnement	Oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Dispositions spéciales (DS)	274, 335, 375, 601
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
Catégorie de transport (CT)	3
Code de restriction en tunnels (CRT)	-
Numéro d'identification du danger	90

**Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires**

Polluant marin	Oui (dangereux pour le milieu aquatique) (Esterification products of acrylic acid with reaction products of 2,2-dimethylpropane-1,3-diol and methyloxirane)
----------------	---

Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre
------------------------	---------------------



Dispositions spéciales (DS)	274, 335, 969
-----------------------------	---------------

## Value DLP Resin

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-A, S-F
Catégorie de rangement (stowage category)	A

### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)	A97, A158, A197, A215
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	30 kg

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

#### Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)			
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	No
Value DLP Resin	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		3
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75
dioxyde de titane	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75
(5-ethyl-1,3-dioxan-5-yl)methyl acrylate	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75
Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75

#### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

**Value DLP Resin**

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

**Directive Seveso**

2012/18/UE (Seveso III)				
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut		Notes
EI	dangers pour l'environnement (danger pour l'environnement aquatique, cat. 1)	100	200	56)

Mention

56) danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

**Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)**

aucun des composants n'est énuméré

**Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)**

aucun des composants n'est énuméré

**Directive-cadre sur l'eau (DCE)**

Liste des polluants (DCE)			
Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid		a)	
dioxyde de titane		a)	
dioxyde de titane		a)	
Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate		a)	

Légende

A) Liste indicative des principaux polluants

**Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Inventaires nationaux**

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés

## Value DLP Resin

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

Pays	Inventaire	Status
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	les composants ne sont pas tous énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés

### Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
ISHA-ENCS	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique

## Value DLP Resin

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

Abr.	Description des abréviations utilisées
Carc.	Cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
facteur M	Un facteur de multiplication. Il est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1, et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée

**Value DLP Resin**

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

Abr.	Description des abréviations utilisées
LL50	Lethal Loading 50 %: la LL50 correspond au taux de charge testée entraînant une létalité de 50 %
log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

**Principales références bibliographiques et sources de données**

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

**Procédure de classification**

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Value DLP Resin**

Numéro de la version: SDS 1.0

Date d'établissement: 2023-03-19

**Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)**

Code	Texte
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Clause de non-responsabilité**

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.